



Anaïs BOHUON, *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?*

Paris, éditions iXe, 2012, 192 p.

Michal Raz



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/11114>

DOI : [10.4000/clio.11114](https://doi.org/10.4000/clio.11114)

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2013

Pagination : 257-259

ISBN : 978-2-7011-7781-6

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Michal Raz, « Anaïs BOHUON, *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 37 | 2013, mis en ligne le 25 juillet 2013, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/11114> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.11114>

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2022.

Tous droits réservés

Anaïs BOHUON, *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?*

Paris, éditions iXe, 2012, 192 p.

Michal Raz

RÉFÉRENCE

Anaïs BOHUON, *Le Test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?*
Paris, éditions iXe, 2012, 192 p.

- 1 Le sport de compétition est l'un des objets les plus propices à l'analyse critique de la dualité des sexes et de la façon dont celle-ci est mise à mal face à la réalité diversifiée des corps. Dans son livre, Anaïs Bohuon retrace l'histoire des tentatives multiples du Comité International Olympique (CIO) pour mettre en place un dispositif scientifique permettant de reconnaître les « vraies femmes ». Elle y met en lumière l'incapacité du monde institutionnel sportif à s'accommoder de cette réalité qu'est la diversité des traits genrés selon les individus ; sous couvert de garantir une « égalité de chance », celui-ci exclut des compétitions les femmes qui ne correspondent pas aux critères médicaux – historiquement variables – de la féminité.
- 2 Après une préface d'Elsa Dorlin qui pose le cadre conceptuel, le premier chapitre du livre rappelle brièvement l'histoire du sport féminin, depuis l'exclusion des femmes de toute compétition sportive jusqu'à leur inclusion progressive, ambivalente en ce qu'elle reproduit une division sexuelle des activités. Médecins, éducateurs et hygiénistes se disputent à la fin du XIX^e siècle pour savoir si l'éducation physique sera bénéfique au corps des femmes étant donné la menace esthétique de « virilisation ». Ils préfèrent par conséquent limiter leur activité à des disciplines qui respectent leur « nature féminine », et insistent sur la grâce, la souplesse. Très intéressante sur ce point est la controverse médicale autour des risques moraux et physiques que pourrait entraîner le

succès de la bicyclette chez les femmes. Au cours du xx^e siècle, l'exercice physique féminin s'institutionnalise et de nouvelles normes de féminité viennent justifier l'accès des femmes à différentes disciplines sportives, tout en les confinant dans des catégories moins exigeantes : elles sont par exemple exclues du 800 mètres jusqu'en 1960.

- 3 L'apport historique majeur du livre se trouve dans le deuxième chapitre qui relate en détail l'histoire passionnante des tests de féminité imposés lors des Jeux Olympiques. À partir notamment des archives de la *Revue Olympique* et des entretiens avec des médecins olympiques et des athlètes qui passèrent ces épreuves, Anaïs Bohuon donne à voir l'instauration d'une forme de « *police du sexe* »¹, censée protéger les femmes des « hommes déguisés » dont on ne connaît pourtant qu'un seul cas avéré (p. 52). Face aux exploits sportifs remarquables de certaines athlètes dès les années 1930, les organisations sportives cherchèrent les moyens d'exclure les femmes jugées trop virilisées et commencèrent à les soumettre à des examens visuels du sexe. Dans les décennies qui suivirent (1940-1960), de nombreuses athlètes furent soupçonnées et accusées de ne pas être des « femmes authentiques » (p. 53), notamment des athlètes du bloc soviétique dont les performances inquiétaient les Occidentaux. Le premier contrôle *systématique* de sexe fut introduit en 1966, dans un contexte géopolitique de Guerre froide et de soupçons de dopage et d'ambiguïté sexuelle à l'encontre des sportives de l'Est.
- 4 Pour concourir, les femmes devaient obtenir un « certificat de féminité », valable à vie. Celles qui échouaient à ces examens étaient exclues des compétitions internationales. Comme en attestent de nombreux cas présentés dans le livre, il s'agissait le plus souvent d'individus élevés et considérés comme des femmes, mais qui présentaient une forme d'intersexuation supposée avantageuse sur le plan sportif. La technique du test suscita néanmoins de nombreux débats et se transforma au fil du temps. Avant 1968, on obligeait les athlètes à passer un test gynécologique et morphologique des organes génitaux externes ; ce test fut remplacé par le « test des corpuscules de Barr », jugé moins humiliant, qui permet de détecter la présence d'un deuxième chromosome X attendu chez les femmes. Extrêmement controversé et ne mesurant aucunement le taux de testostérone, le test de Barr a continué jusqu'en 1991 à « dire la vérité du sexe ». Résultats : on estime qu'entre 1972 et 1991, sur 6 561 personnes testées par cette technique, 13 furent exclues des compétitions parce qu'elles portaient des chromosomes atypiques (XXY, X0, etc.) (p. 66). En 1992, à la suite de longs débats dans le milieu médical, le test fut finalement remplacé par un examen génétique à la recherche du SRY, considéré comme le réel déterminant du sexe.
- 5 À partir de ces expériences, l'auteure s'interroge dans le troisième chapitre sur ce que serait la « vraie femme », en montrant que la médecine est elle-même actuellement incapable d'en donner une définition concluante vu que le sexe est déterminé par plusieurs facteurs. En l'absence de critères fixes, que l'on cherche à établir mais qui se montrent à chaque fois arbitraires et faillibles, les contours de la féminité restent donc ceux des canons culturels provoquant le doute face à toute femme qui ne s'y conformerait pas. Dans les années 2000, l'usage systématique du contrôle de sexe a été remis en cause, et il a fini par être annulé en 2005. Le règlement actuel de la CIO prévoit cependant une procédure d'enquête sur le sexe des athlètes dénoncées comme étant « de genre suspect » (p. 137). Or ces critères esthétiques qui naturalisent le genre sont en réalité paradoxaux puisque dans le sport, à la fois les exigences et les effets physiques de certaines activités favorisent des sportives qui transgressent, par

définition, les normes de la féminité. L'histoire du contrôle de sexe dans le sport est donc aussi l'histoire de l'exclusion de certaines femmes intersexuées dont quelques cas sont présentés dans le quatrième chapitre. On y apprend également que même si la Guerre froide est terminée, le sport féminin continue à être un enjeu géopolitique, opposant désormais le Nord au Sud. Ce sont en effet surtout des athlètes non-blanches qui sont stigmatisées pour manque de féminité (Caster Semenya, Santhi Soundarajan, etc.), fait qui nous rappelle que « le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir » comme l'a écrit Joan Scott.

- 6 D'une écriture rigoureuse, ce livre expose au plus large public des problématiques aussi complexes que la remise en cause du dimorphisme sexuel. Au croisement entre sexe, médecine, sport et politique, il fournit un exemple heuristique de l'histoire tourmentée de la médecine du sexe, il démontre à quel point le sexe lui-même est un objet complexe qu'il faut toujours historiciser. Le besoin de mettre en place un régime de vérification du sexe dans le sport révèle ainsi « cette tension entre la naturalité du corps et son historicité, sa plasticité » (p. 44), de sorte que la pratique sportive apparaît comme un lieu paradoxal du genre : à la fois lieu d'un certain effacement des différences sexuelles, physiques et esthétiques, et, puisqu'il est pratiqué en non-mixité, lieu où se préserve l'idée que ces différences seraient irréductibles.

NOTES

1. L'expression est d'A. Fausto-sterling, *Corps en tous genres...*, p. 19, dont le compte rendu est donné plus haut.

AUTEURS

MICHAL RAZ

EHESS-Cermes 3